



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

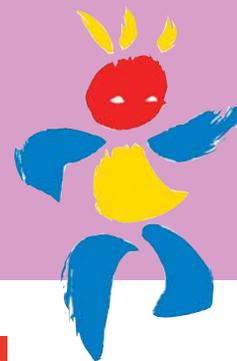
Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'École

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 28/06/12

Pour une réelle prise en compte des revendications des personnels !

L'année scolaire se termine sur les chapeaux de roue dans les écoles comme c'est le cas tous les ans, mais aussi en raison du changement gouvernemental récent. La rupture avec la politique passée est une nécessité absolue pour l'école dans l'intérêt des élèves comme des enseignants. L'arrêt des suppressions de postes, la fin des évaluations nationales, l'abrogation du décret sur l'évaluation et l'avancement des enseignants sont des signaux positifs. Cependant, un certain nombre de réformes sont annoncées dans la précipitation : rythmes scolaires, calendrier de la rentrée 2012... Les enseignants attendent une rupture réelle avec la politique passée et la méthode utilisée : la concertation et le dialogue social ne doivent pas rester à l'état de slogans. Les personnels doivent être associés aux réformes en cours et leurs revendications doivent être prises en compte. Cela prendra du temps, ces débats ne pourront pas être tranchés pendant l'été autour d'une table au Ministère ou en trois semaines à la rentrée. Tout doit être mis sur la table : contenus et conditions d'enseignement, formation initiale et continue... mais aussi les conditions de travail, le temps de service, le contenu de nos missions, les revendications salariales, les carrières...

Quoi qu'il arrive, le SNUipp-FSU continuera à réunir les enseignants et à se mobiliser à leurs côtés pour obtenir de réelles avancées sur l'ensemble de nos revendications.

En attendant, toute l'équipe souhaite aux enseignants parisiens de bonnes vacances !

Jérôme Lambert

15 postes pour Paris, un premier pas mais qui reste insuffisant au regard des besoins

compte-rendu du CTA du 26/6 (page 3)

Rythmes scolaires

*le texte issu du congrès du SNUipp-FSU Paris
(page 4)*

L'École n°291, du 29 juin 2012, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Temps partiel à 80% tous accordés !

Le SNUipp-FSU Paris s'est mobilisé pour que l'académie respecte le droit des enseignants du premier degré à travailler à temps partiel à 80%. En audience mardi 19 juin, le Dasen a annoncé au syndicat que les demandes de temps partiels à 80% seraient accordées pour la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU se félicite de cette décision qui est une première académique et qui fait suite à sa mobilisation aux côtés des personnels concernés. Il semble que la menace de recours au tribunal administratif ait porté ses fruits. Le Dasen a toutefois indiqué que ces temps partiels ne seraient accordés que si les personnels concernés acceptent d'effectuer des remplacements pendant une période déterminée par le rectorat pour compenser les 7 journées qu'ils « devaient » à l'académie.

Demande d'une réparation pour les stages de formation continue annulés

La réorganisation de l'accompagnement des professeurs stagiaires pour l'an prochain apporterait, selon l'académie, des possibilités supplémentaires de 14 semaines de stages de formation continue avec 20 stagiaires. L'IA adjoint a proposé des thèmes précis pour cinq semaines (stages de préparation au Cafipemf, suivi des stagiaires renouvelés ou en prolongation, stage pour les T1...). Pour les neuf semaines restantes, l'académie reste ouverte aux suggestions.

Le SNUipp-FSU reste sceptique quant à la faisabilité de ces stages au regard de l'annulation massive de stages cette année et du manque de remplaçants prévus pour l'année prochaine. Toutefois, il a renouvelé sa demande que les enseignants dont le stage a été annulé obtiennent une réparation. Ces possibilités supplémentaires de stages doivent permettre le report des stages annulés. L'académie a déclaré ne pas y être opposée et va étudier la faisabilité de cette demande. A suivre...

PES, nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement

Dès sa prise de fonction, la FSU a rappelé au nouveau ministre qu'il n'était pas envisageable de placer les lauréats des concours 2012 en pleine responsabilité de classe à la rentrée. Ceux-ci doivent bénéficier d'une formation universitaire et professionnelle a minima à tiers temps recevoir un accompagnement renforcé durant les premières semaines de la rentrée.

Suite à des instructions ministérielles, les modalités d'accueil et d'accompagnement pour les PES changeront à la rentrée prochaine. Les PES seront déchargés de classe jusqu'aux vacances d'automne avec une alternance

de stages à l'IUFM et de formation avec les IMF. Dans l'année, ils auront 12 heures d'ateliers professionnels et un stage de deux jours en fin d'année. Très loin du tiers de formation exigé ! Le SNUipp-FSU demande donc la convocation d'un conseil de formation avant la fin de l'année pour mettre à plat ces nouvelles modalités de formation et renforcer l'accompagnement des PES tout au long de l'année. Il rappelle sa revendication d'abandon de la réforme dite de « mastérisation » pour mettre en place une réelle formation initiale professionnelle.

EVS : financements renouvelés

Le principe du renouvellement du financement des contrats aidés ayant été acté par Matignon, les ministères de l'Education et du Travail travaillent actuellement à sa mise en oeuvre concrète.

Le SNUipp-FSU continue donc d'intervenir pour que les directives garantissent « le réemploi des EVS » intervenant dans les écoles primaires. Il demande au gouvernement une prolongation pour l'ensemble des EVS en poste durant cette année scolaire. En cette fin d'année scolaire, aucun ne doit rester sur le carreau. Il rappelle aussi sa demande pour que s'ouvrent des discussions sur la pérennisation de ces nouveaux métiers.

Enseigner hors de France

Comme tous les ans, au mois de septembre, le SNUipp-FSU Paris organisera une réunion d'information syndicale pour les enseignants souhaitant enseigner hors de France. Elle se déroulera en présence d'un membre du secteur national Hors de France du SNUipp-FSU. Soyez donc vigilants dès la rentrée à l'annonce de la date de la réunion.

Suite du mouvement pour les enseignants sans postes

Une CAPD aura lieu le 5 juillet. Les affectations auront lieu jusqu'à mi-juillet et reprendront fin août. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à lui transmettre la fiche de contrôle

syndical en ligne pour qu'ils puissent suivre leurs affectations. Ces affectations provisoires seront mises à jour au fur et à mesure sur le site du SNUipp-FSU et accessibles avec le code personnel Acady.

Rentrée 2012, compte-rendu du CTA et du groupe de travail/CDEN du mardi 26 juin

Collectif budgétaire et attribution de 15 postes pour les écoles

Depuis des mois, le SNUipp avec la FSU revendique le vote d'un collectif budgétaire annulant les 14 000 suppressions de postes votées pour la rentrée 2012. Devant la mobilisation des enseignants et des parents lors des opérations de carte scolaire, le ministre, pas encore en fonction à l'époque, a annoncé une enveloppe supplémentaire de 1 000 postes pour les écoles à la rentrée prochaine. Pour le SNUipp-FSU, si ce changement d'orientation est positif et à mettre au crédit des mobilisations de ces dernières années, pour autant ces recrutements sont loin de couvrir les besoins d'urgence de la rentrée en regard des 5 700 suppressions. En ouverture, le Dasen a annoncé que cette dotation supplémentaire serait consacrée à l'ouverture de classes et à réouvrir quelques postes de remplaçants. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'un premier pas, mais les débats et les mesures arrêtées en fin de réunions ont montré l'insuffisance de cette enveloppe au regard des besoins urgents des écoles et des 98 postes supprimés pour la rentrée 2012.

Ouvertures et fermetures de classes

En février dernier, le Dasen avait arrêté 27 ouvertures de classes et 32 fermetures de classes. Lors du comité technique, le Dasen a proposé d'ouvrir 13 nouvelles classes et fermer 9 classes. Le SNUipp-FSU a accompagné en délégations des écoles qui revendiquaient une (ré)ouverture de classes ou contestaient une fermeture de classe et a porté les revendications des écoles en séance. Le Dasen n'a eu de cesse de rappeler l'enveloppe budgétaire contrainte dans laquelle il étudiait ces demandes. Il a peu entendu les revendications d'ouverture de classe, y compris dans des écoles dont les effectifs seront importants à la rentrée. D'autre

part, le SNUipp-FSU a dénoncé la décision de fermer des classes à quelques jours des vacances scolaires dans des écoles dont les effectifs étaient juste au seuil de fermeture. Les conséquences sont lourdes pour l'organisation des écoles et les personnels touchés par la fermeture de classe.

Au final, le Dasen a arrêté 17 ouvertures de classes et 10 fermetures de classes. Il ne reste à l'académie que 3 postes en réserve pour ouvrir des classes à la rentrée.

(Ré)ouvertures : EM Littré (6ème), EP Varlin (10), EM J Dolent (14ème), EM Cardinal Amette (15), EM C Pecqueur (18), EM 31-33 O Métra (20) ; EE La Motte Picquet (7ème), EE Bienfaisance (8ème), EE Surène (8ème), EE St Bernard (11ème), EE A 56 Picpus (12ème), EE Kuss (13ème), EE La Fontaine (16ème), EE F Flocon (18ème), EE E Cotton (19ème).

Fermetures : EM Madame (6ème), EM Chomel (7ème), EM aqueduc (10ème), EM Présentation (11ème), EM F Flocon (18ème), EM 28-32 Aubervilliers (19ème) ; EE Franc Nohain (13ème), EE F Copée (15ème), EE Sorbier (20ème).

Rased et remplaçants

Le SNUipp-FSU continue avec des équipes d'école ou de circonscription à se mobiliser pour obtenir le retour de poste d'enseignants spécialisés des Rased indispensables à la lutte contre l'échec scolaire. Il n'est pas possible par exemple de se satisfaire de l'absence de maître G dans plusieurs circonscriptions ou encore qu'un maître spécialisé soit censé s'occuper d'un effectif de près de 5.000 élèves. Après les paroles du Ministre reconnaissant l'importance des Rased, le SNUipp-FSU avec les autres membres du groupe de travail a demandé au Dasen de passer aux actes, même si ceux-ci étaient sym-

boliques au regard des 46 postes supprimés en février. Le Dasen a donc re-créé deux postes (1 E et 1 G) qu'il se refusait à localiser pour le moment. Ils seront affectés à la rentrée là où les besoins se feraient le plus sentir : en cas d'absence longue d'un enseignant spécialisé, absence de maître G dans une circonscription...

Après avoir reconnu les difficultés de remplacement rencontrées par l'académie l'an passé, le Dasen a réouvert 8 postes de remplaçants pour la rentrée à venir. 26 postes de remplaçants seront donc supprimés à la rentrée au lieu des 34 prévus.

Pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire et l'ouverture de la liste complémentaire

Les débats ont démontré l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire à la rentrée prochaine, le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'augmentation significative de cette enveloppe, ce qui est toujours possible puisque la loi de finances rectificative sur le collectif budgétaire sera votée en juillet. Il est d'ailleurs possible de recruter davantage d'enseignants à Paris pour la rentrée via les candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours 2012.

D'autre part, une autre mesure permettrait d'améliorer les conditions de vie des écoles l'année prochaine : l'autorisation ministérielle d'ouvrir la liste complémentaire en cours d'année pour pourvoir aux besoins des écoles. C'est bien sûr un pis-aller. Toutefois, c'est indispensable en l'état actuel des choses. Sans cela, les écoles parisiennes seraient placées dans une situation pire que cette année notamment du point de vue des absences non remplacées, le recours à des personnels contractuels étant bien entendu exclu par le SNUipp-FSU.

Rythmes scolaires

texte adopté par le congrès du SNUipp-FSU Paris
des 12 et 13 juin

Le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale semble aborder le vaste chantier de la modification des rythmes scolaires avec précipitation et un angle de vue étroit. La question des rythmes scolaires concerne l'ensemble du système éducatif, son organisation et ses missions : elle nécessite donc que tous les acteurs s'en emparent.

La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.

Du temps pour débattre avant toute modification

Avant même son investiture, le ministre a décrété par voie de presse que la semaine de cinq jours allait être rétablie dès la rentrée 2013, puis par la suite que le « nouveau » jour de classe serait le mercredi tout en avançant un processus de concertation. Cette concertation est censée se terminer par un arbitrage en juillet. Le SNUipp-FSU s'est d'ores et déjà positionné contre une révision des rythmes scolaires prise pendant la période estivale, alors même que le contenu du projet n'a pas encore été dévoilé. Prendre ces décisions lourdes de conséquences pour les enseignants et les élèves nécessite plus de temps et peut attendre l'automne.

Le débat avec la profession est l'essence même du syndicalisme que nous portons à la FSU. Pour le SNUipp-FSU Paris, un processus de discussion transparent et cadré par un calendrier et des points d'étape est incontournable pour la qualité et la sérénité du débat et des prises de décisions qui en découleraient. Sur ce sujet, le SNUipp-FSU réunira et consultera les collègues.

Le SNUipp-FSU rappelle sa revendication de suppression de l'aide personnalisée. Dans cette période transitoire de réflexion, le SNUipp-FSU Paris demande à que ces heures globalisées soient utilisées comme temps de concertation notamment pour débattre de la loi de programmation et d'orientation à venir.

Garantir les intérêts des enseignants

Les propositions qui émaneront du débat devront aussi contribuer à l'amélioration des conditions de travail, de formation des personnels et de vie des enseignants. Le ministre ne peut changer une nouvelle fois le temps de travail des enseignants de manière unilatérale. Tout doit être mis sur la table. Le SNUipp-FSU porte des revendications en terme d'améliorations des conditions de travail des personnels : réduction du temps de service, dissociation du temps enseignant et du temps élèves... Cela pose également la question des 60h d'aide personnalisée dont le SNUipp-FSU continue à demander l'abandon. Des améliorations des conditions de travail des personnels sont indispensables et notamment la reconnaissance des temps hors la classe : temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe...

Repenser le système éducatif au-delà de la seule question des rythmes

La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires.

Il faut tout d'abord s'interroger sur les contenus d'enseignement proposés et leur mode de transmission, les conditions d'enseignement au sein de la classe

(effectifs, types d'activités, alternance grand groupe/petits groupes...).

C'est également une question de formation des enseignants et d'organisation pédagogique, des conditions de vie des élèves à l'école. Il faut à l'évidence repenser le système éducatif en créant les conditions pour que tous les élèves entrent réellement dans les apprentissages. Le nouveau Ministre élude un certain nombre de facteurs déterminants à la réussite scolaire.

La concertation devra nécessairement aborder les questions d'articulation des temps scolaires, du temps périscolaire et de leurs qualités. La réduction du temps de classe quotidien des enfants ne réduira pas leur temps de présence à l'école (garderie, étude, activités diverses). S'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention suppose de considérer leurs « temps de vie » de façon globale.

Le SNUipp-FSU est déterminé à imposer un débat intégrant l'ensemble des problématiques concernant les apprentissages des élèves mais aussi la journée des enfants prise dans sa globalité. Ce débat doit également prendre en compte les revendications des personnels quand aux contenus de leurs missions et à l'amélioration de leurs conditions de travail.